



**Commission scolaire  
de la Baie-James**

**L'élève** au cœur  
de notre avenir

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
(2010-2015)**

**entre le**

**ministère de l'Éducation, du Loisir  
et du Sport du Québec**

**et la**

**Commission scolaire de la Baie-James**

## Mot de la présidente de la Commission scolaire

C'est avec conviction que nous vous proposons ce projet de convention de partenariat au sens de notre engagement dans la réussite des élèves.

Bien sûr, il s'agit pour nous d'un enjeu important qui nous porte à réfléchir, à analyser les divers croisements des données, à remettre en lumière la multiplicité des projets, des initiatives et des difficultés en lien avec notre mission.

Notre volonté de collaboration avec nos intervenants et notre communauté, notre désir marqué de participer à la réussite de notre mission sociale nous convainquent de la nécessité d'un engagement collectif à cibler des résultats significatifs.

L'établissement (école et centre), la famille et la communauté sont de plus en plus sollicités par le changement et, en ce sens, ils ont besoin de soutien et d'accompagnement associés à des enjeux tangibles et percutants.

Au-delà des engagements que nous prenons, nous devons élargir notre sens de la responsabilité collective ; l'école seule ne pourra réussir. Notre partenariat devra donc dépasser la participation, et rechercher de plus en plus un engagement à la cause afin de donner un sens à nos interventions.

Nous avons privilégié une démarche de construction du projet de convention, et ce, à partir des lieux d'action (les établissements) et des différents outils, mesures et programmes disponibles. Nous avons ainsi, à cet égard, intégré l'élaboration de notre projet de convention de partenariat à la perspective des conventions de gestion et de réussite, l'idée étant l'enjeu de proximité dans l'agir concret.

Je rappelle également que nous avons décidé de réactualiser notre plan stratégique au cours de l'automne, et ce, par souci de cohérence. La réussite de nos élèves, l'accompagnement de nos ressources et le développement de notre communauté nous habitent compte tenu de la diversité de notre milieu et de notre recherche active de mieux faire.

Enfin, la cohésion dans l'action et la régulation constante exigée par l'actualisation de ce plan seront confiées à un comité de pilotage composé de représentants de notre organisation dont des parents, mais également de partenaires externes.

Soyez assurée, Madame la Ministre, de notre volonté d'agir et de réussir et, dans cette perspective, nous engageons notre responsabilité à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires.

---

Lyne Laporte-Joly, présidente

---

Michèle Perron, directrice générale

## **1. Désignation des parties**

Les parties à la présente convention sont, d'une part :

la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ci-après appelée « LA MINISTRE », représentée aux fins des présentes par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, et le sous-ministre adjoint responsable des régions, monsieur Alain Veilleux

*et, d'autre part :*

la Commission scolaire de la Baie-James  
ci-après appelée « LA COMMISSION »

représentée aux fins des présentes par sa présidente, madame Lyne Laporte-Joly et sa directrice générale, madame Michèle Perron

## **2. But de la convention**

Comme prévu à l'article 459.3 de la Loi sur l'instruction publique, le but de la convention de partenariat est de convenir entre la ministre et la Commission scolaire des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de cette dernière.

L'article 459.3 stipule que la convention porte notamment sur les éléments suivants :

- ✓ les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre ;
- ✓ les moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique ;
- ✓ les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la Commission scolaire.

### **3. Références au cadre légal**

La convention de partenariat entre LA MINISTRE et LA COMMISSION est conclue dans le cadre des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien la responsabilité confiée à LA MINISTRE, par l'article 459 de la Loi, de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires avec celle confiée à LA COMMISSION, par l'article 207.1, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

En vertu de l'article 209.1, en préalable à la conclusion de la convention de partenariat, LA COMMISSION doit inclure dans son plan stratégique des orientations stratégiques et des objectifs qui tiennent compte :

- ✓ des objectifs du plan stratégique établi par LA MINISTRE ;
- ✓ des autres orientations, des buts fixés et des objectifs déterminés par la ministre, en application de l'article 459.2, en fonction de la situation de LA COMMISSION.

### **4. Contexte général de la Commission scolaire**

#### **Préliminaire**

À la Commission scolaire de la Baie-James nous avons décidé de procéder à une réactualisation de notre plan stratégique au cours de l'automne 2010, et ce, afin d'intégrer de façon plus systémique le plan stratégique du MELS ainsi que la convention de partenariat. Notre plan actuel (2005-2010) comprend déjà les orientations associées aux avenues proposées par la ministre dans son plan stratégique et permettent ainsi d'intégrer différentes propositions et moyens d'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires sur notre territoire.

Il est important de noter également que notre démarche concernant l'établissement de notre convention de partenariat est fondamentalement basée sur la mise à jour des plans de réussite.

## Éléments de contenu

La Commission scolaire de la Baie-James dispense des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte établie sur un territoire immense (350 000 km<sup>2</sup>) composé de sept municipalités.

En terme de caractéristiques dominantes, il est nécessaire également de considérer une diversité impressionnante de particularités liées à notre clientèle et à des défis organisationnels importants quant aux impacts liés à la démographie, à l'organisation de services de qualité dans chacun des milieux et, enfin, à la mise en réseau d'un système efficace et structurant; notre situation particulière nous oblige donc à une vigilance accrue de proximité des besoins, à des analyses constantes d'organisation des services et à des ajustements pertinents.

Notre clientèle scolaire jeune est de 1 991 élèves en 2009-2010 et la prévision pour 2010-2011 est de 1 885 selon les données ministérielles de février 2010. Il est à retenir que depuis 2005-2006, la décroissance de notre clientèle est de 20 %.

Cette clientèle jeune est répartie en huit écoles primaires et cinq écoles secondaires. S'ajoutent à ces écoles, un centre d'éducation des adultes et un centre de formation professionnelle. Le Centre de formation professionnelle de la Jamésie dessert le territoire de la Baie-James à partir de Chibougamau et de ses points de services, à Lebel-sur-Quévillon et à Matagami. Il dispose également d'une option suprarégionale en *Forage et dynamitage*.

Nous qualifions notre organisation de particulièrement dynamique au sens d'une écoute attentive des besoins de nos élèves et de nos communautés, mais également au regard de la mise en œuvre des programmes d'intervention et d'initiatives diversifiées d'engagement, de participation des parents et des entreprises.

Retenons enfin les préoccupations de développement suivantes :

- ✓ Au plan des services éducatifs, plusieurs enjeux et défis interpellent notre ambition de réussite, et ce, entre autres en ce qui a trait :
  - au passage primaire/secondaire en ce qui concerne la formation de nos élèves, les structures d'organisation et la qualité des services ;
  - aux rapports et aux liens entre notre organisation au secondaire, la formation générale des adultes et la formation professionnelle en ce qui concerne la complicité, les voies d'intégration de réussite et l'approche de complémentarité efficace ;
  - aux passages intercycles, et ce, tant au primaire qu'au secondaire en ce qui concerne le traitement des retards et les indicateurs de réussite ;

- au niveau de l'ensemble de nos services en adaptation scolaire, non pas quant à leur pertinence, mais bien en ce qui concerne la recherche d'une plus grande efficacité de chacun de ceux-ci dans nos établissements.
- ✓ Au plan des ressources humaines, des enjeux :
  - quant à la relève et au renouvellement de la qualité de nos ressources ;
  - quant au développement de plans de formation continue associés à une pratique pédagogique de plus en plus exigeante ;
  - quant aux activités de soutien et d'accompagnement de notre personnel dans une perspective d'enrichissement et de partage d'expertises.
- ✓ Au plan des impacts de la décroissance de notre clientèle :
  - quant à l'organisation de services éducatifs de qualité ;
  - quant à une offre de services équitables qui répond à une diversité de besoins ;
  - quant à l'adaptation des grands encadrements dans une recherche de résultats de réussite.

## **5. Les orientations retenues de notre plan stratégique**

Le conseil des commissaires, tel que déjà indiqué, a décidé de réactualiser le plan stratégique 2005-2010 au cours de l'automne 2010, et ce, compte tenu que les orientations actuelles permettent un ancrage avec celui du Ministère, il n'y a donc pas de contradiction.

Retenons que l'objectif de reformuler le plan est de rechercher une plus grande cohérence avec les projets réels d'actualisation de notre mission et d'encourager ainsi une contribution significative des intentions d'action des différents acteurs et partenaires.

Les orientations actuelles de notre plan sont en résumé :

- ✓ une gestion décentralisée et adaptée aux réalités de notre milieu ;
- ✓ la réussite éducative et scolaire de nos élèves ;
- ✓ le développement et la consolidation de nos ressources humaines ;
- ✓ le partenariat ;
- ✓ la communication interne et externe.

Le projet de réactualisation privilégiera les orientations suivantes :

- ✓ L'élève et sa réussite (intégration de notre convention de partenariat, entre autres).
- ✓ Les ressources humaines, développement de compétences, mobilisation et responsabilisation et, enfin, la préoccupation de la relève.
- ✓ Le partenariat dans une perspective d'engagement d'action et de développement régional.
- ✓ La formation professionnelle, une stratégie intégrée de réussite, de développement régional et une perspective interordres.

Retenons enfin que notre plan stratégique sera d'une durée de cinq années et que son ambition majeure est de développer des moyens explicites d'engagement au regard de notre mission. Sa gestion sera confiée à notre comité de pilotage, idée de garder une régulation constante et vigilante quant à son actualisation.

## **6. Les références liées à l'élaboration de notre projet de convention de partenariat**

Outre les données disponibles et les indicateurs locaux, la Commission scolaire de la Baie-James a élaboré son projet en lien avec les treize voies d'action précisées dans l'École j'y tiens, et ce, en vue d'une recherche de cohérence et d'intégration des différentes propositions.

### **Rappel de ces voies**

1. Valoriser l'éducation et la persévérance scolaire à l'échelle du Québec.
2. Établir des cibles de réussite pour chaque commission scolaire et en assurer le suivi.
3. Mobiliser les acteurs régionaux.
4. Préparer l'entrée à l'école des enfants de milieux défavorisés ou en difficulté.
5. Réduire le nombre d'élèves par classe du primaire.
6. Réduire les retards d'apprentissage au primaire.
7. Renforcer la stratégie d'intervention Agir autrement en prenant appui sur l'action de plus d'une centaine d'écoles.
8. Offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire.
9. Augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles.

10. Réaliser des projets communautaires en ciblant les jeunes à risque au secondaire, notamment dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal.
11. Mieux accompagner les élèves.
12. Faciliter et encourager l'accès à la formation professionnelle.
13. Raccrocher le maximum de décrocheurs et de décrocheuses.

## **7. Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes**

La Commission scolaire entend se doter d'un outil de type « tableau de bord » afin d'assurer une régulation constante de l'actualisation de la convention de partenariat de même que pour son plan stratégique.

La responsabilité de cette opération sera confiée à un comité de pilotage dont les membres seront désignés par le conseil des commissaires.

Le processus de régulation s'établit comme suit :

- ✓ Collecte périodique des données selon les étapes du calendrier scolaire (soit décembre, avril et juin) (un certain nombre d'outils évaluatifs seront élaborés afin de bien circonscrire chacune des orientations proposées).
- ✓ Comparaison des résultats obtenus à ceux recherchés.
- ✓ Analyse et évaluation des pratiques suscitées et des projets mis en œuvre.
- ✓ Implantation de correctifs (si nécessaire) associés à la démarche de changement ou d'amélioration (réajustement).
- ✓ Reddition de comptes faisant état de la situation au regard des objectifs mesurables ciblés et des moyens retenus.

Cette reddition de comptes sera soumise aux membres du conseil des commissaires et sera, par la suite, intégrée au rapport annuel de la Commission scolaire. Ce rapport annuel, enfin, sera déposé à la fin du mois de novembre de chaque année.

Outre cette procédure établie, une démarche de supervision du personnel de direction des établissements (soutien et accompagnement) sera mise en œuvre et comportera trois moments spécifiques d'intervention par année ; l'un des objets de contenu de ces rencontres portera spécifiquement sur la convention de gestion et de réussite de chacun des établissements.

## Convention de partenariat de la Commission scolaire de la Baie-James 2010-2015

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
<p><b>BUT 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans</li> </ul> <p>⇒ Volet : diplomation et qualification</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une baisse significative de notre taux de diplomation et de qualification (61,4 %) est à observer et à analyser. De plus, il est nécessaire de préciser que la contribution de la qualification est de 4,7 % pour cette année de référence comparativement à 1,9 % au réseau public et à 1,6 % pour le Québec</li> <li>Notre taux de diplomation (sexe masculin) est très faible, et ce, particulièrement en 2008 (48,8 %) comparativement au réseau public (61,5 %) et au Québec (65,9 %). Il est à noter que la formation professionnelle, au cours de cette même année, contribue à un niveau de 9,1 % au regard de la diplomation des garçons comparativement à 3,6 % au réseau public et à 3,2 % au Québec</li> <li>La contribution de la formation de l'éducation des adultes pour les élèves de sexe féminin est de 9 % en 2008 comparativement au réseau public (5,5 %) et au Québec (4,8 %)</li> <li>Le taux moyen du taux de diplomation et de qualification chez les garçons à la formation générale des jeunes (46,8 %) est très inférieur à celui des filles (64,1 %), écart de 17,3 %</li> <li>Le taux moyen de diplomation selon les cohortes (2000-2003) et la durée des études 5 ans (sexes réunis) est de 53,6 % à la Commission scolaire comparativement à 55 % au réseau public et à 60,3 % pour le Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans d'ici 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013 = 70 %</li> <li>2015 = 73 %</li> <li>2020 = 79 % (cible fixée par le Ministère)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans (obtention d'un premier diplôme)</li> <li>Taux d'élèves de fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire ayant atteint une note de 60 % au bilan de fin de cycle en français, en anglais et en mathématique</li> <li>Taux d'élèves de fin de 1<sup>er</sup> cycle au secondaire ayant atteint une note de 60 % au bilan de fin de cycle en français, en anglais et en mathématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir et accompagner les écoles dans la mise en œuvre des voies de réussite proposées par le plan d'action ministériel <i>L'école, j'y tiens – Tous ensemble pour la réussite</i> (ce volet d'intervention sera intégré aux projets de convention de gestion et de réussite et nécessairement adapté aux situations de chacun des établissements)</li> <li>Formaliser un partenariat vigilant avec les centres de la petite enfance et le Centre de santé et des services sociaux afin de favoriser un dépistage précoce des enfants à risque et engager rapidement des mesures d'intervention adaptées aux besoins identifiés (voies 4 et 6)</li> <li>Mettre en place l'outil (GP1 – Lumix) permettant ainsi une meilleure cueillette de données dans le but d'obtenir des indicateurs mesurables, fiables et pertinents quant aux analyses de résultats (voie 2)</li> <li>Soutenir le développement du programme concernant la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> et élargir cette conception d'intervention à l'ensemble des écoles, et ce, dans une perspective de cohérence (voie 7)</li> <li>Maintenir et mettre en valeur les programmes d'intervention auprès des enfants de 4 ans (Passe-Partout, maternelle 4 ans) en vue de favoriser le développement d'habiletés sociales et d'éveil à la lecture et à l'écriture (voie 4)</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux moyen de diplomation après 5 ans chez les garçons, selon la cohorte 2003, est de 42,5 % comparativement au réseau public (47,1 %) et au Québec (53,2 %)</li> <li>• Le taux moyen d'inscription d'élèves en formation générale des adultes âgés de 19 ans et moins est de 49,7 % comparativement à 33,7 % au réseau public</li> <li>• Le taux moyen d'inscription d'élèves en formation professionnelle âgés de 19 ans et moins, est de 15 % comparativement à 25 % dans le réseau public</li> </ul> <p>* <i>Les données utilisées ont été extraites du document Portrait des statistiques ministérielles.</i></p>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à une révision de nos mécanismes et structures de passage primaire/secondaire dans le but de favoriser, d'une part, une réussite plus significative au primaire et, d'autre part, une entrée adaptée au secondaire (un souci d'analyse des résultats obtenus au primaire, des services ressources d'aide et de support, des passerelles visant à atténuer les écarts et l'adaptation des services) (voie 6)</li> <li>• Soutenir et élaborer avec les écoles secondaires des stratégies et des outils d'intervention favorisant un suivi de proximité des élèves à risque et une mise à niveau constante et productive, et ce, particulièrement, au niveau de certaines disciplines (français, écriture et lecture, mathématiques 4<sup>e</sup> secondaire et anglais) (voies 8 et 11)</li> <li>• Élaborer ou participer, sur une base régionale, au développement d'outils d'évaluation favorisant d'une part l'établissement de standards fiables et, d'autre part, la mise en place de stratégies d'intervention adaptées aux situations observées (voies 6 et 8)</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
<p><b>BUT 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans</li> </ul> <p>⇒ Volet : sorties sans diplôme ni qualification</p> <p>* <i>Les données utilisées ont été extraites du document Portrait des statistiques ministérielles.</i></p>	<p><b>Années de référence : de 2003 à 2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En 2007, le taux de décrochage en formation générale des jeunes (15,3 %) était très inférieur au taux observé dans le réseau public (29 %). Ce taux de décrochage est à la baisse depuis 2003</li> <li>Le taux de décrochage des filles de cette même année est très peu élevé également (17,4 %) comparativement au taux observé dans le réseau public (22,2 %). Il est à remarquer que ce taux est en forte baisse depuis 2003</li> <li>En 2007, le nombre de décrocheurs est particulièrement préoccupant quant au caractère hâtif de ce phénomène ; 6 élèves du premier cycle du secondaire et 8 élèves de 3<sup>e</sup> secondaire. De ce nombre, 12 sont des garçons. En 5<sup>e</sup> secondaire, le nombre de décrocheurs est de 7 élèves, soit 4 garçons et 3 filles</li> <li>De plus, nous pouvons dégager qu'une fragilité certaine existe au premier cycle du secondaire et en 3<sup>e</sup> secondaire puisque, à l'analyse, nous observons un taux élevé à ces degrés (55 élèves) comparativement à 44, en 5<sup>e</sup> secondaire et 23, en 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Il est à signaler que les écoles primaires et secondaires sont particulièrement actives dans le développement d'activités parascolaires et, en ce sens, participent à un concept d'appartenance à l'institution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer le nombre de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes d'ici 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cible visée : diminution de deux élèves par année d'ici 2015 (10 élèves)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir chacun des établissements dans la mise en place de moyens et d'outils de dépistage des élèves à risque de décrochage, et ce, afin de développer des stratégies ou des scénarios d'organisation scolaire privilégiant une persévérance plus personnalisée et mieux soutenue (voies 6, 7)</li> <li>Mettre en œuvre des services de suivi des élèves qui ont quitté l'établissement visant ainsi un rattrapage significatif (projet de vie) (voie 13)</li> <li>Actualisation d'un partenariat associé à la mise en valeur de mesures favorisant la persévérance scolaire (Conférence régionale des élus, chambres de commerce, organisations communautaires, municipalités, Carrefour Jeunesse Emploi) (voies 1 et 3)</li> <li>Promouvoir et assurer une valorisation dynamique de la campagne « Vitamine tes études » développée au regard de la persévérance scolaire, et ce, tant auprès de la population et des parents qu'auprès des élèves (voies 1, 3 et 10)</li> <li>Développement de programmes d'employabilité ou de passerelles favorisant, chez les élèves, le souci et l'engagement à réussir (voies 11 et 12)</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
<p><b>BUT 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la maîtrise de la langue française</li> <li><i>* Les données utilisées ont été extraites du document Portrait des statistiques ministérielles et le Tableau des données disponibles pour les écoles primaires élaboré par la Commission scolaire</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Plan d'action sur la lecture à l'école et le Plan d'amélioration du français au primaire et au secondaire ont été mis en œuvre</li> <li>La Commission scolaire éprouve par contre certaines difficultés quant à la mise en place du programme « Éveil à la lecture et à l'écriture », et ce, en lien avec un partenariat engagé</li> <li>Le taux de réussite aux épreuves locales au primaire en français lecture en 2008 et 2009 est en moyenne de 88 % de même qu'en français écriture, pour les mêmes années, la moyenne s'établit à 90 %. Par contre, nous ne possédons pas d'examen Commission scolaire ou d'outils standardisés d'évaluation favorisant ainsi l'analyse de résultats fiables au niveau de notre territoire et, conséquemment, d'indicateurs crédibles</li> <li>Les résultats en 5<sup>e</sup> secondaire aux épreuves uniques du MELS en français, année 2008, présentent un déficit important, particulièrement en français écrit, 67,6 % au niveau de la commission scolaire contre 82 % au niveau du secteur public, soit un écart de - 14,4 %. Quant au résultat global dans cette même discipline, l'écart n'est que de 6 %, soit 80,6 % à la Commission scolaire et 86,6 % au niveau du secteur public</li> <li>Nous constatons une disparité significative entre les écoles secondaires quant au niveau de la maîtrise du français écrit aux épreuves uniques du MELS en 2008. L'échelle s'étalant de 54,2 % à 88,2 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le taux de réussite en lecture et écriture chez un plus grand nombre d'élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir un taux de réussite de 90 % en français (lecture et écriture) à la fin du troisième cycle du primaire en 2015</li> <li>Augmenter de 15 % notre taux de réussite en français, volet écriture, en 5<sup>e</sup> secondaire en 2015</li> <li>Augmenter de 1 % par année notre taux de réussite en français (résultat global) en 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'élèves du 1<sup>er</sup> cycle du primaire ayant atteint la note de 60 % au bilan de fin de cycle en lecture</li> <li>Taux des élèves de fin de 3<sup>e</sup> cycle ayant atteint la note de 90 % à l'épreuve standardisée en lecture</li> <li>Taux des élèves de fin de 3<sup>e</sup> cycle ayant atteint la note de 90 % à l'épreuve standardisée en écriture</li> <li>Taux des élèves de fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ayant atteint la note de 80 % en lecture au bilan des apprentissages de fin de cycle</li> <li>Taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire aux épreuves uniques (résultat global 129-536)</li> <li>Taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire aux épreuves uniques du MELS (volet écriture 129-510)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du programme d'éveil à la lecture dans les classes du préscolaire (voies 6 et 7)</li> <li>Soutenir les établissements par la mise en disponibilité de matériel pertinent favorisant ainsi, d'une part, le dépistage d'élèves présentant des difficultés en lecture dès la 1<sup>re</sup> année du premier cycle du primaire et, d'autre part, le développement de projets d'intervention adaptés et associés à contrer ces difficultés observées (voie 6)</li> <li>Accompagner les établissements dans l'identification des élèves présentant des difficultés d'apprentissage en lecture et écriture tout au cours du primaire, et ce, à partir, entre autres, des résultats obtenus aux épreuves standardisées de la Commission scolaire et du MELS et dans la mise en œuvre de stratégies de récupération adéquate (voie 6)</li> <li>Mise en place de mesures favorisant un accompagnement adapté des élèves au secondaire présentant des faiblesses en écriture et lecture (groupes de récupération, cliniques en lecture et écriture, soutien par des enseignants ressources ou du personnel ressource) (voies 8 et 11)</li> <li>Mise en place de projets de valorisation de la lecture tels que cercles de lecture et lectures animées soutenus par les responsables des bibliothèques et les conseillers pédagogiques (voie 8)</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de programmes de formation continue pour le personnel en vue de le soutenir dans sa recherche de stratégies pédagogiques appropriées en lecture et écriture</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
<p><b>BUT 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage</li> </ul> <p>* Les données utilisées ont été extraites du document <i>Portrait des statistiques ministérielles</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'intégration des EHDAA au primaire est très supérieur à l'ensemble du Québec, soit 100 % à la Commission scolaire de la Baie-James et 78,5 % pour l'ensemble du Québec. De même qu'au niveau secondaire où l'on constate un taux d'intégration de 82,9 % à la Commission scolaire et un taux d'intégration pour l'ensemble du Québec de l'ordre de 46,4 %, et ce, pour l'année scolaire 2007-2008</li> <li>Il est important de noter qu'en 2007-2008, la proportion des élèves identifiés EHDAA au primaire est de 7,9 % à la Commission scolaire tandis que pour l'ensemble du Québec, ce taux est de 15,5 %. De même qu'au niveau secondaire, cette proportion varie de 14 % à la Commission scolaire de la Baie-James à 19,9 % pour l'ensemble du Québec</li> <li>Eu égard au phénomène élevé d'intégration des élèves, il y a difficulté à bien identifier les taux de réussite de ces divers types d'élèves. Il nous faut par contre spécifier que la très grande majorité de ces élèves identifiés sont des élèves présentant des problématiques d'apprentissage (28 %) et des élèves présentant des troubles envahissants du développement (22 %)</li> <li>Au primaire, ce qui est privilégié pour les élèves en difficulté d'apprentissage, c'est d'intervenir en groupes restreints pour plus de trois heures par semaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer notre taux d'élèves en difficulté d'apprentissage, et ce, tant au primaire qu'au secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de 1 % par année jusqu'en 2015 du taux d'élèves en difficulté d'apprentissage au primaire</li> <li>Diminution de 2 % par année, et ce, jusqu'en 2015, du taux d'élèves en difficulté d'apprentissage au niveau secondaire</li> <li>Maintenir notre taux de 8,3 % quant à l'entrée en retard des élèves au secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'élèves en difficulté d'apprentissage de chacun des cycles du primaire et du secondaire n'atteignant pas la note de 60 % au bilan de fin de cycle en français et en mathématique</li> </ul> <p><b>Au primaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation actuelle : 28 %</li> <li>Situation ciblée en 2015 : 23 %</li> </ul> <p><b>Au secondaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation actuelle : 54 %</li> <li>Situation ciblée en 2015 : 44 %</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des élèves qui entrent en retard au secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour un inventaire des différentes stratégies, moyens, pratiques qui favorisent la réussite des élèves identifiés en adaptation scolaire de manière à favoriser le transfert des bonnes pratiques (préscolaire, primaire et secondaire) (voies 4, 6 et 8)</li> <li>Favoriser auprès des établissements la mise en place de groupes cibles de récupération, et ce, le plus tôt possible dans leur fréquentation scolaire (voie 6)</li> <li>Renforcer la mise en œuvre de la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> (voie 7)</li> <li>Valoriser les différents parcours et voies de formation de manière à rechercher une réussite adaptée au cheminement des élèves (voies 8, 10, 11 et 12)</li> <li>Élaborer et rendre disponibles des plans de formation continue du personnel concerné par l'adaptation scolaire de manière à les soutenir dans la dispensation qualitative de leurs services (particulièrement en lecture, en écriture et en mathématique)</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au secondaire, retenons que plus de 54 % des élèves sont identifiés comme présentant des problématiques d'apprentissage et que 14 % des élèves présentent des troubles envahissants du développement</li> <li>• La Commission scolaire affecte différents types de ressources associées à divers modes d'intervention en adaptation scolaire, et ce, compte tenu de la diversité organisationnelle des établissements</li> <li>• Les établissements de la Commission scolaire ont élaboré, en 2009-2010, plus de 201 plans d'intervention visant une plus grande réussite des élèves</li> <li>• Nous croyons significatif de signaler que les difficultés en français et en mathématiques sont des repères importants à analyser et sur lesquels il faudra intervenir tôt</li> <li>• Le taux moyen du nombre d'élèves qui entrent en retard au secondaire est de 8,3 % tandis que, pour l'ensemble du Québec, ce taux moyen est de 13,1 %</li> </ul>				

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
<p><b>BUT 4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements</li> </ul> <p>Sources de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bulletin de satisfaction des commissions scolaires, édition 2009 (étude auprès des parents d'élèves et des autres résidents du territoire de la Commission scolaire de la Baie-James), Sondage Léger Marketing</li> <li>Rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire de la Baie-James</li> <li>Rapport d'évaluation de la réussite scolaire 2008-2009 du 30 septembre 2009</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a consensus à l'effet que la qualité de l'environnement de l'établissement, en ce qui concerne la qualité de vie, influence la motivation scolaire</li> <li>Toutes les écoles de la Commission scolaire interviennent par des activités ciblées au regard d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. De plus, les programmes ministériels « Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école » et le « Plan d'action pour un virage santé à l'école » sont des références utiles à ces interventions</li> <li>Suite à un sondage mené auprès des parents et citoyens par la firme Léger marketing en 2009, 79 % de ceux-ci estiment que la qualité d'encadrement des élèves dans les écoles à la Commission scolaire de la Baie-James est adéquat alors qu'au Québec 63 % seulement des personnes sondées considèrent positif cet indicateur. En conséquence, la priorisation de cet aspect est fondamentale</li> <li>De même que, selon les parents, l'offre d'activités parascolaires devient un indicateur particulièrement significatif dans la persévérance scolaire et la réussite</li> <li>Quant à la qualité de l'alimentation, compte tenu que la Commission scolaire n'a pas de cafétéria en opération, l'accent est mis particulièrement sur la qualité des produits offerts dans les machines distributrices, la préparation des collations et boîtes à lunch et l'alimentation à la maison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertoire, analyser, augmenter ou maintenir (selon le cas) le nombre de mesures favorisant la réussite et la non violence dans nos établissements par un accompagnement articulé et vigilant de la Commission scolaire et ainsi réduire le nombre d'événements violents</li> <li>Augmenter le nombre d'élèves participant à des activités parascolaires dans une perspective d'appartenance à l'école et de réalisation de soi (sports, sciences, culture)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du nombre d'événements violents dans les écoles à partir de l'état de situation dénombré en juin 2010</li> <li>En juin 2015, 100 % des établissements auront produit et réalisé un plan d'action visant la non violence</li> <li>Soutien aux écoles dans la réalisation de l'approche <i>École en santé</i>, et ce, dans une perspective de sensibilisation et d'éducation</li> <li>Élaboration d'un inventaire du nombre d'élèves participants et des programmes d'activités parascolaires dans le but d'associer ce type d'indication à la qualité de vie des écoles et l'augmentation du nombre d'élèves et des programmes d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre annuel d'événements violents inscrits au registre dans chacun des établissements</li> <li>Situation actuelle à inventorier au cours de l'automne 2010</li> <li>Nombre annuel d'établissements ayant produit, réalisé et déposé à la Commission scolaire un plan d'action visant la non-violence</li> <li>Nombre d'élèves participant à chacune des activités parascolaires offertes par les écoles, par les centres ou par la Commission scolaire</li> <li>Situation actuelle à inventorier au cours de l'automne 2010</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du portrait quant à l'état de situation concernant la violence (nombre de cas, nombre de plans d'action et type de mesures) (état de situation au 30 juin 2010)</li> <li>Soutenir les établissements dans la production et la réalisation de plans d'action contrant la violence et améliorant la réussite des élèves</li> <li>Sensibilisation des intervenants, par des campagnes ou par des projets d'intervention directe, à l'importance de telles mesures en référence à la qualité de vie, à la responsabilisation au regard des impacts sur les élèves et à la promotion de comportements associés</li> <li>Promotion du développement d'activités parascolaires variées dans une approche identitaire de réalisation de la personne (du rêve à l'action, de l'inscription à l'appartenance) (voies 3 et 9)</li> <li>Développement de nouvelles initiatives et valorisation des programmes actuels en activités parascolaires (voie 9)</li> <li>Associer de façon efficace et animée les partenaires dont ceux de la santé, et ce, afin de mobiliser le plus grand nombre possible d'élèves et d'intervenants à cette préoccupation de la santé et de développer ainsi des habitudes de vie adaptées et pertinentes (voie 3)</li> <li>Consolider l'approche <i>École en santé</i></li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La très grande majorité des écoles de la Commission scolaire intègrent à leur politique de « code de vie » des éléments du plan d'action afin de contrer la violence</li> <li>• Plusieurs écoles de la Commission scolaire, dont 100 % des écoles secondaires, offrent des activités privilégiant soit la sensibilisation à la démocratie scolaire, soit la mise en place de comités étudiants avec mandats pertinents</li> <li>• Nécessairement, toutes les écoles identifiées dans la <i>Stratégie d'intervention Agir autrement</i> connaissent, eu égard aux divers sondages menés, la perception de leur personnel ainsi que de leurs élèves au regard de la sécurité dans l'établissement</li> <li>• La Commission scolaire a adopté une politique visant la promotion de saines habitudes de vie à l'école</li> <li>• Au plan de la qualité des infrastructures (immeubles, installations sportives, aménagement), 89 % des parents et 92 % des résidents estiment que cet indicateur est de bonne qualité et en bon état</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation 2015 : augmentation de 5 % des élèves qui participent à ce type d'activités et élargissement des programmes offerts</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'un sondage, par échantillonnage auprès des élèves, concernant la perception et le vécu vis-à-vis la violence, et ce, tant au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes qu'en formation professionnelle (approche de réalité des élèves)</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
<p><b>BUT 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation du nombre d'élèves de 19 ans et moins en formation professionnelle</li> </ul> <p>* <i>Les données utilisées ont été extraites du document Portrait des statistiques ministérielles et du Bilan du rapport final pour l'année scolaire 2008-2009 en formation professionnelle produit par le MELs le 17 avril 2010 (CHF010311R)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les élèves inscrits à la formation professionnelle de la Commission scolaire en 2007-2008 (430 élèves), la proportion des élèves inscrits de 19 ans et moins (69 élèves) est de 16 %. Cette proportion au réseau public est de 26,8 %</li> <li>La part de la formation professionnelle à l'obtention de diplômes ou de qualifications chez les garçons est passée de 5,7 % en 1998-1999 à 9,1 % en 2007-2008 et, chez les filles, pour les mêmes années, ce taux est passé de 1,6 % à 2,2 %; il était de 7 % en 2006</li> <li>La proportion des garçons inscrits en formation professionnelle en 2009 représente 62,5 % de la clientèle</li> <li>Le centre de formation professionnelle détient plusieurs options triennales de formation, ce qui soutient particulièrement bien une offre de services adaptée et représentative des besoins du marché du travail de la région</li> <li>Le taux des nouveaux inscrits en formation professionnelle sans diplôme ni qualification est très supérieur au réseau public, soit 75 % comparativement à 45 %, ce qui justifie, au regard des options provisoires, des autorisations qui tiennent en compte les périodes de publication des options disponibles ainsi que la période d'inscription des élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le taux des élèves de 19 ans et moins inscrits en formation professionnelle d'ici 2015</li> <li>Maintenir le niveau de passage actuel des élèves de la formation générale des jeunes à l'éducation des adultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter de 10 % la proportion d'élèves de 19 ans et moins inscrits en formation professionnelle d'ici 2015.</li> <li>Situation actuelle : 16 % (69 élèves)</li> <li>Situation visée 2013 : 21 % (90 élèves)</li> <li>Situation visée 2015 : 26 % (112 élèves)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux des élèves de 19 ans et moins inscrits en formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager et valoriser la concomitance et le développement de passerelles dans une perspective de réussite et de diplomation accrue (voie 12)</li> <li>Soutenir le développement de stratégies afin de favoriser le retour aux études d'élèves qui ont quitté compte tenu, entre autres, de la diversité appropriée des options triennales en lien avec le marché du travail et des services de la formation de l'éducation des adultes (on ne veut plus en perdre un) (voie 13)</li> <li>Accentuer la mise en œuvre du programme <i>Approche orientante</i> de façon, d'une part, à soutenir les élèves du secondaire dans leur recherche d'orientation et, d'autre part, pour les élèves du troisième cycle du primaire, de stimuler chez eux différentes voies de formation, particulièrement en formation professionnelle (voie 12)</li> <li>Intervenir tôt au niveau du premier cycle du secondaire et en 3<sup>e</sup> secondaire eu égard à l'abandon hâtif des études par des activités tant de visites du centre que de stages exploratoires (le métier donne souvent des ailes) (voies 12 et 13)</li> <li>Valoriser la formation professionnelle auprès des élèves du primaire et du secondaire, des parents ainsi que de divers intervenants de la région</li> <li>Accroître les efforts de recrutement auprès des jeunes de moins de 20 ans</li> </ul>

Buts fixés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Constats, références et éléments de comparaison	Objectifs poursuivis	Cibles organisationnelles	Indicateurs de suivi	Moyens de développement retenus
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La formation professionnelle et les services aux entreprises offerts par la Commission scolaire sont particulièrement actifs et performants. Selon le sondage de Léger Marketing de 2009, les parents à 99 % et les résidents à 100 % estiment que les services offerts sont de très bonne qualité</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>S'arrimer aux stratégies du Plan Nord, particulièrement pour le recrutement de la formation de la main-d'œuvre</li> <li>Développer un partenariat entre la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle dans le but de favoriser des alliances privilégiant la diplomation et la qualification par le développement de moyens ou d'avenues de réussite des élèves. Une volonté d'associer différentes voies de formation, de les mettre en valeur et de les rendre disponibles élargit, pour l'élève, les aspirations de réalisation et le sentiment d'être soutenus dans son parcours (voies 8 et 12)</li> <li>Promouvoir la formation professionnelle auprès des divers employeurs et entreprises dans une perspective de solidarité du milieu (voie 3)</li> </ul>

### **Les engagements des parties :**

CONSIDÉRANT que la convention de partenariat vise à accroître la persévérance scolaire et la réussite des élèves ;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires contribuent à la mise en œuvre des orientations et des plans d'action ministériels ;

CONSIDÉRANT que la signature de la convention de partenariat n'a pas pour objectif d'ajouter des ressources financières additionnelles à celles qui sont allouées à la Commission scolaire conformément aux règles budgétaires ;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires contribueront, s'il y a lieu, à des travaux qui seront mis en place par le MELS afin de définir de nouveaux indicateurs,

les parties conviennent des engagements suivants :

### **Le MELS s'engage à :**

- soutenir la Commission scolaire dans la mise en œuvre et le suivi de sa convention de partenariat et dans le processus de reddition de comptes ;
- fournir, au fur et à mesure de leurs disponibilités, des données statistiques, de l'information ou des analyses pertinentes permettant de soutenir la mise en œuvre de la convention de partenariat.

### **Engagements de la Commission scolaire :**

La Commission scolaire s'engage, en vertu de sa mission, de ses responsabilités et pouvoirs en ce qui a trait à la réussite des élèves, à réaliser l'ensemble des opérations associées aux cibles proposées et à assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui lui sont confiés.

Cet engagement sollicite, bien sûr, l'élaboration de plans d'action pertinents, un accompagnement rigoureux dans la réalisation des objectifs, une responsabilisation accrue des acteurs et, enfin, une évaluation et une supervision constante dans le cheminement des travaux.

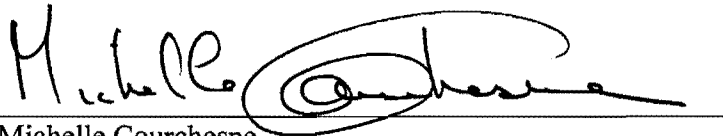
Les projets de la Commission scolaire avec les établissements, les intervenants de l'organisation et les partenaires exigeront imagination, capacité de renouvellement des pratiques organisationnelles, solidarité et innovation dans la réalisation des façons de faire. Passer du constat à une reddition de comptes responsable exigera, des deux parties, un engagement à maintenir des conditions favorables à la réussite ; sans quoi, la réalisation de la convention en sera compromise.

La Commission scolaire de la Baie-James sollicite donc ce caractère de solidarité essentielle dans le partage conjoint de cette responsabilité face à la réussite.

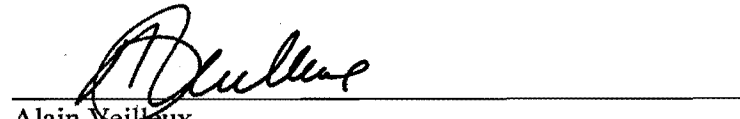
### La durée de la convention

La présente convention de partenariat entrera en vigueur au moment de la signature conjointe entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et prendra fin au 30 juin 2015. Le plan stratégique de la Commission scolaire couvrira, tel que déjà indiqué, une période de cinq années, soit de 2010 à 2015.


Les signataires de la convention



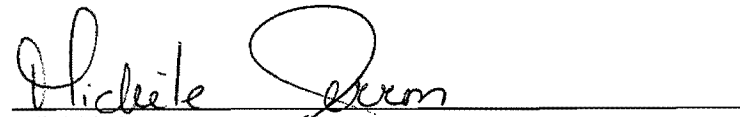
Michelle Courchesne,  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport



Alain Veilleux,  
Sous-ministre adjoint responsable des régions



Lyne Laporte-Joly  
Présidente de la Commission scolaire de la Baie-James



Michèle Perron  
Directrice générale